

PAR SDÉ ET COURRIEL

Le 29 octobre 2025

Me Carolina Rinfret
Secrétaire
RÉGIE DE L'ÉNERGIE
500, boulevard René-Lévesque Ouest,
5e étage, bureau 5.100
Montréal (Québec) H2Z 1W7

Objet : R-4287-2024 phase 2 – Énergir – Demande d'approbation du plan d'approvisionnement et de modification des Conditions de service et Tarif d'Énergir, s.e.c. à compter du 1er octobre 2025 / 2^E DEMANDE DE PAIEMENT DE FRAIS CORRIGÉE DU ROÉÉ (N/D 1001-161-2)

Chère consœur,

Le 15 octobre dernier, le Regroupement des organismes environnementaux en énergie (ROÉÉ) a déposé sa demande de paiement de frais dans le dossier en rubrique.

Par la présente, le ROÉÉ dépose une seconde demande de paiement de frais corrigée, afin de rectifier une erreur cléricale qui s'est glissée dans le calcul des taxes, portant le total des frais réclamés par le ROÉÉ à 67 068,68\$ plutôt que 67 074,85\$.

En espérant le tout conforme, je vous prie d'agréer, Me Rinfret, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

FRANKLIN GERTLER ÉTUDE LÉGALE

(s) Franklin Gertler étude légale

par : Gabrielle Champigny, avocate

GC/gc

p.j. : 2^e demande de paiement de frais corrigée

c.c. (courriel seulement)
Me Philip Thibodeau et Me Marie Lemay-Lachance, Énergir
Énergir, dossiers règlementaires
Jean-Pierre Finet, analyste externe du ROÉÉ
Coordination du ROÉÉ